

Séance du 26 février 2018 à 19 h 00

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant de faire une minute de silence pour les deux morts dans le cadre des opérations au Mali

1. CCCND : Achat Terrains Bonnefamille et Oytier St Oblas

La Communauté de Commune des Collines du Nord Dauphiné a délibéré le 14 décembre 2017 en vue d'acquérir des terrains en Zone d'Activité Economique sur les communes de Bonnefamille et de Oytier St Oblas.

Valeur Vénale de terrains :

- ❖ Bonnefamille : 1 200 000 €
- ❖ Oytier St Oblas : 160 000 €

Sur ce transfert économique, 2 solutions sont envisagées :

1- Rachat des terrains par la CCCND aux communes en une seule fois

Cette solution implique l'utilisation des fonds propres de la CCCND ou de l'utilisation d'un emprunt pour le portage de ces rachats

2- Rachat des terrains par la CCCND aux communes au coup par coup.

Cette solution n'entraîne aucun frais à la communauté de commune tout en permettant un développement économique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 19 voix du groupe majoritaire contre 4 voix du groupe de l'opposition DE SE POSITIONNER pour l'option 2 consistant à racheter les terrains aux communes de Bonnefamille et de Oytier St Oblas au coup par coup.

2. Compte rendu commission Environnement

- CTIR (Contrat Territorial Isère Rhodanien) : subventionné par la CC CND pour très peu de résultat
- Le Nettoyage de printemps n'est plus subventionné suite au désengagement de la CCCND. Il est toutefois maintenu à DIEMOZ le 31 mars 2018.
- Plan de désherbage : 47 % des demandes ont été respectées
- Aéroport : Augmentation de 2 % du trafic aérien pour St Exupéry
- Mise en place de conteneurs enterrés
- Un terrain sera mis à disposition pour la création d'un jardin pédagogique dans le parc des animaux.
-

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité.

3. Tarifications

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ajout d'un nouveau format de 9.5 cm x 13.5 au prix de 350.00 € pour 2 parutions.

	Tarif au 1 ^{er} avril 2017	Tarif au 1 ^{er} mars 2018
Tarifs encarts publicitaires	9 cm X 6.5 cm = 250 €	9 cm X 6.5 cm = 250 €
Bulletin municipal	18 cm X 12 cm = 400 € La page = 1000 €	9.5 cm X 13.5 cm = 350 € 18 cm X 12 cm = 400 € La page = 1000 €

4. Création poste de technicien

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps partiel nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Un poste de Technicien sera créé afin d'assurer les missions du poste d'accueil en raison du départ de l'agent .

5. Désignation des délégués GEMAPI

La compétence GEMAPI a été transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné. Celle-ci doit donc procéder à la désignation de représentants au sein du syndicat "Rivière des 4 Vallées" dont sont membres les communes de Charantonnay, Diémoz, Oytier St Oblas, St Georges d'Espéranche et St Just Chaleyssin.

Ont été élus pour la commune de Diémoz :

Au poste de Titulaires :

Christian REY
Gilbert PARRAIN

Au poste de Suppléants :

Philippe GALON
Alain BUISSON

6. ZAE Grange Neuve - ZONE 30

Considérant l'accroissement du trafic, le manque de respect du règlement du Code de la Route par de nombreux automobilistes et la présence de points sensibles, Monsieur le Maire propose de sécuriser la zone artisanale par la création de zones à vitesse limitée.

Il soumet au conseil municipal la création d'une zone 30 km/h dans la zone artisanale Grange Neuve.

7. Diagnostic Eclairage Public

Le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage public qui a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...).

Le SEDI prend en charge 60 % du financement de cette opération. La commune assumera la part non financée par le SEDI, à laquelle s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage.

8. Travaux sur Réseau d'Eclairage public - Avenue des Bruyeres

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 20 625.00 € pour une contribution communale de 14 732 € pour les investissements et une participation aux frais du SEDI de 688 €

9. Enfouissement du Réseau Basse Tension - Rue des Etangs

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à 107 127 € avec une contribution communale de 68 017 € pour les investissements